



Agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale

lundi 16 juillet 2018

Face au droit, nous sommes tous égaux

La fonction publique française est gouvernée par le principe d'égalité. Néanmoins, l'existence de concours et d'un statut qui ont vocation à garantir l'égalité de traitement entre les agent•e•s ne suffit pas à prémunir la fonction publique de toute situation discriminatoire, aussi bien à l'embauche que dans le déroulement de carrière. Des études menées ces dernières années viennent apporter la preuve objective de ces discriminations qu'on a longtemps refusé de voir. Ces constats sont par ailleurs confirmés par les saisines que je reçois et qui font état de discriminations, notamment dans la fonction publique.